

Dossier de presse

Bilan d'appels à initiatives et appels à projets sur la biodiversité, les paiements pour services environnementaux et la gestion des eaux de pluie

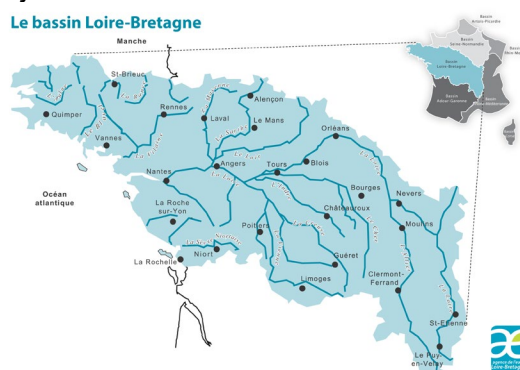
Juillet 2020

DOSSIER DE PRESSE

AIDES ALLOUÉES À 115 INITIATIVES ET PROJETS PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Orléans, le 08/07/2020

Dans le cadre de son 11^e programme d'intervention 2019-2024 et en prolongement des conclusions des Assises nationales de l'eau en 2019, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a initié six appels à candidatures afin de mobiliser les acteurs du bassin de la Loire et de la Bretagne autour de la reconquête de la qualité des eaux et de la solidarité. A l'issue de son conseil d'administration du 2 juillet, elle annonce les candidatures retenues pour quatre d'entre eux. Verdict : elle apporte son soutien à 91 initiatives et 24 projets sur l'ensemble de sa zone d'intervention.



Six appels à projets(AAP)/initiatives (AAI) ont été initiés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne en 2019, portés par les ambitions du 11^e programme d'intervention, quatre d'entre eux ont été clôturés en partie au premier semestre 2020.

- l'appel à projets biodiversité en accompagnement des plans nationaux d'actions (PNA)
- la 1^{ère} tranche* de l'AAI pour la biodiversité marine
- la 2^{ème} tranche de l'AAI pour expérimenter les paiements pour services environnementaux (PSE)
- la 1^{ère} tranche* de l'AAI pour la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain.

Les appels à projets ont pour but de faire émerger des actions qui s'inscrivent directement dans les modalités du programme de l'agence. Les appels à initiatives visent à faire émerger des idées sur de nouveaux sujets. Après sélection des propositions par l'agence de l'eau, les candidats affineront leurs projets et pourront déposer une demande d'aide à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Lors de sa séance du 2 juillet 2020, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne a délibéré sur les initiatives et projets retenus. L'agence de l'eau a reçu plus de 180 candidatures. Elle apporte son soutien à 115 d'entre elles : 38 en Bretagne, 26 en Pays de Loire, 21 en Centre-Val de Loire, 14 en Auvergne, 14 en Nouvelle-Aquitaine, 1 en Bourgogne et 1 en Occitanie.

Au total, c'est une enveloppe estimée à 18 millions d'euros d'aides qui est allouée sur l'ensemble de ces appels à candidatures.

**une 2^{ème} phase de candidature a été clôturée le 30 juin. Les décisions concernant cette 2^{ème} phase seront examinées lors du prochain conseil d'administration.*

Plus de 600 000 euros d'aides pour les espèces menacées dans le cadre des PNA



Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des outils stratégiques opérationnels qui visent à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces de faune et de flore sauvages menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Dans son 11^e programme, l'agence de l'eau Loire-Bretagne se donne pour objectif de contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Dans ce cadre, elle a lancé fin 2019 un second appel à projets (AAP) pour accompagner des travaux de restauration des milieux aquatiques et humides dans l'objectif de contribuer à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions pour des espèces menacées qui leur sont inféodées.

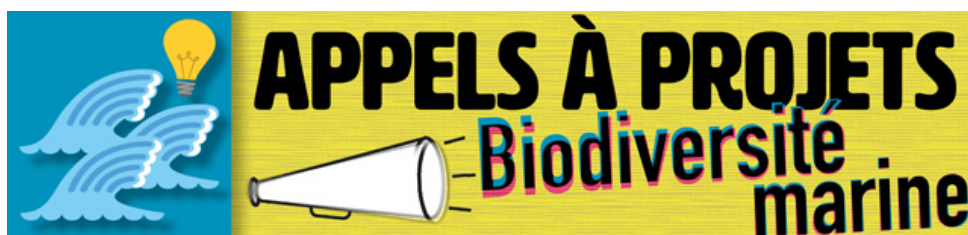
Cet appel à projets fait suite à un premier appel à projets réalisé en 2019, pour lequel 21 projets avaient été acceptés, pour une enveloppe de 370 000 euros d'aides.

Pour ce deuxième appel à projets, 34 projets ont été reçus. Parmi eux, 24 ont été approuvés, pour un montant d'aides de plus de 600 000 euros.

Pour la première fois, un projet porte sur le Murin de Daubenton, une petite chauve-souris. Porté par l'office national des forêts sur la région Pays de la Loire, ce projet prévoit des travaux de restauration de ponts accueillant le Murin de Daubenton dans les forêts domaniales des Pays de la Loire.



BIODIVERSITÉ MARINE : près de 1,3 million d'euros d'aides estimées



42 initiatives ont été reçues dans le cadre de l'appel à candidatures : un vrai succès. 17 ont été sélectionnées pour cette première tranche de l'AAI, représentant un montant d'aides estimé à près de 1,3 million d'euros lorsque les projets seront engagés.

Cet appel à initiatives a été mis en place afin de faire émerger des projets innovants pour préserver ou restaurer la biodiversité marine en rétablissant notamment les fonctionnalités des écosystèmes. Cette thématique étant commune à de nombreuses organisations, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a souhaité y intégrer des partenaires, lors de la phase de sélection. Ont ainsi été associés l'office français de la biodiversité, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement Pays de la Loire, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine, les régions et la direction inter-régionale de la mer.

À Concarneau (29), une initiative portée par le port de plaisance a été retenue. Elle vise à remplacer les lignes de mouillage actuelles de l'anse de Kersaux, qui perturbent les fonds marins, par des installations qui favoriseront la biodiversité en évitant ces perturbations. La solution proposée améliorera également l'exploitation de la zone de mouillage. Un montant d'aide estimé à 74 000 euros.

À La Trinité-sur-mer (56), le conservatoire du littoral se voit accompagné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour une initiative visant à réaliser des travaux de restauration écologique de l'arrière côte dans le marais de Kerduel. Un montant d'aide estimé à 49 000 euros.

Dans les Pays de la Loire (44), le conservatoire du littoral porte un projet d'adaptation au changement climatique dans l'estuaire de la Loire. Ce projet inclut une démarche d'accompagnement de la commune de Corsept afin d'envisager la reconnexion des zones humides à la Loire, dans un contexte de changement climatique. Il prévoit également la préparation de la reconnexion à la Loire d'anciens plans d'eau de chasse en vue de la restauration d'habitats piscicoles sur la commune de Pellerin.

Sur la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon (85, 17), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) porte une initiative de restauration des vasières. La conchyliculture, et notamment la mytiliculture, sont des activités traditionnelles en baie de l'Aiguillon. Au fil du temps, des concessions ont été abandonnées, engendrant des gisements sauvages d'huîtres qui modifient l'habitat naturel de la vasière, favorisent la sédimentation, modifient les courants locaux et concurrencent des coquillages d'élevage pour les ressources alimentaires. L'initiative de la LPO vise donc à expérimenter l'enlèvement des gisements d'huîtres sauvages dans le but de retrouver un état de conservation favorable de la vasière.



780 000 d'euros d'aides estimées pour des études de préfiguration de paiements pour services environnementaux



Après une première phase qui avait donné lieu à la validation de dix études au mois de mars, cette seconde phase de l'appel à initiatives retient 38 projets d'études, sur les 60 candidatures reçues, pour un montant d'aides global maximal de 780 000 euros. Ces études permettront le déploiement de projets ambitieux à hauteur de 30 millions d'euros.

Cet appel à initiative vise à faire émerger des territoires qui seraient en capacité de bâtir et de mettre en œuvre des dispositifs de paiements pour services environnementaux et tester l'intérêt de la logique de rémunération de services environnementaux en comparaison avec les autres dispositifs existants.

14 proviennent de Pays de la Loire, 13 de Bretagne, 7 d'Auvergne-Rhône-Alpes, 6 du Centre-Val de Loire, 6 de Nouvelle-Aquitaine, 1 de Bourgogne-Franche-Comté et 1 d'Occitanie.

Une réunion de lancement est prévue début juillet avec les porteurs d'études. Le financement des études est une phase préliminaire qui permettra à chaque porteur de construire son projet. Au 31 mars 2021, tous les bilans seront étudiés, les projets ambitieux donneront lieu à un financement de l'agence (30 millions d'euros) à partir de la fin du premier semestre 2021. Un enjeu pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la représentativité des expérimentations sur le territoire. Plusieurs thématiques émergent : qualité de l'eau, eau potable, biodiversité, restauration des zones humides. L'ensemble des thématiques phares du programme de l'agence sont ciblées. Cet appel à initiatives est une réussite.



GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES EN MILIEU URBAIN : près de 17 millions d'euros d'aides estimées sur 5 ans



Un bilan très positif : 47 candidatures ont été reçues dans le cadre de cette première tranche de l'AAI. 26 initiatives ont reçu un avis favorable de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui leur apporte son soutien. Il s'agit de projets dont l'exemplarité permettra de promouvoir une gestion des eaux pluviales plus vertueuse pour les milieux aquatiques ou pour protéger les usages sensibles tels que la conchyliculture, la baignade, la pêche à pied, ...

Sur le bassin Loire-Bretagne, il est estimé que 10 % du total des eaux usées domestiques sont rejetées sans traitement dans les rivières du fait de l'apport des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement. Des techniques d'aménagement existent pour gérer les eaux pluviales par infiltration sans tuyau, au plus près de là où elles tombent. Ces aménagements présentent de multiples avantages : augmentation de la biodiversité, réduction des îlots de chaleur en ville et amélioration de la qualité urbaine apportée par la nature en ville.

Cette gestion de l'eau de pluie dite « intégrée à l'aménagement » se déploie très lentement dans les réaménagements urbains. Cet appel à initiatives a pour objectif de contribuer à dynamiser la démarche.

Parmi les initiatives retenues, citons celle de la ville de **Blois**, qui prévoit un programme global de gestion intégrée des eaux pluviales intégrant une attention particulière à l'aspect paysagé, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Des cours d'école, complexes sportifs et espaces publics sont concernés.

À **Rennes**, l'initiative qui concerne l'Hôtel Dieu peut également être citée. Sur le site de l'ancien hôpital, les espaces sont très imperméabilisés ; le projet vise à conserver les bâtiments historiques tout en créant des espaces verts et en intégrant une gestion des pluies courantes dans ces espaces.

À **La Rochelle**, l'agglomération porte une initiative visant à limiter la pollution pluviale rejetée dans l'océan. Des pratiques comme la baignade ou la pêche à pied et la conchyliculture sont « dégradées » sur certaines portions du territoire de l'agglomération. Ce retour au cycle naturel de l'eau par l'infiltration des eaux pluviales plutôt que leur collecte vise également à soutenir sa démarche vers la neutralité carbone. Cette gestion sans tuyau contribue à réduire les émissions carbone parce qu'infiltrer les eaux pluviales dans des espaces verts, c'est diminuer l'énergie nécessaire pour les évacuer en mer par marée haute, c'est aussi participer à la diminution de la température estivale au sein des villes et le recours à la climatisation.

Toujours à La Rochelle, un programme d'action porté par l'ONG Bleu versant vise à réaliser des chantiers participatifs de désimpermeabilisation pour sensibiliser par l'action à l'impact sur le littoral de l'urbanisation. Cette approche à la fois pédagogique, culturelle et technique s'adresse à tous les publics et accompagne l'initiative de l'agglomération

